

 DÉCRET N° 99-24 du 10 Mars 1999
portant inscription au Tableau d'Avancement
d'un Officier des Forces Armées Congolaises.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VISAS: Vu l'Acte Fondamental;

DBF/DGAF Vu la Loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République du Congo;

Vu la Loi 11/97 du 12 Mai 1997, portant organisation et fonctionnement des Forces Armées Congolaises;

Vu l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant statut général des Cadres de l'Armée;

Vu l'Ordonnance 2/72 du 19 Janvier 1972, portant création et intégration des services de sécurité au sein de l'Armée;

DCF/DGAF

Vu l'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970;

Vu le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970, portant avancement dans l'Armée;

Vu le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense;

DGAF/MDN

Vu le Décret 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et organisation du Ministère de la Défense Nationale;

Vu le Décret 84/938 du 25 Octobre 1984, portant organisation de la structure du Cabinet du Ministère de la Défense Nationale;

Vu le Décret 99/1 du 12 Janvier 1999, portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le Décret 99/2 du 12 Janvier 1999, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;

Vu le Décret 99-23 du 10 Mars 1999, portant reconstitution de carrière d'un Officier des Forces Armées Congolaises en âge de servir.

SUR PROPOSITION DU COMITÉ DE DÉFENSE :

D É C R È T E :

Article Premier : Est inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1986 :

...../...

POUR LE GRADE D'ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1ERE CLASSE :

GENDARMERIE MARITIME :

Enseigne de Vaisseau de 2ème Classe SOKI Bob Harrison

G.S.

Article 2 : Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel

Fait à Brazzaville, le 10 Mars 1999

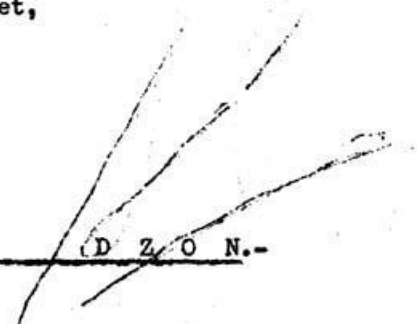
Par le Président de la République,

Général d'Armée Denis SASSOU - NGUESSO.-

Le Ministre à la Présidence, chargé
de la Défense Nationale,

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et du Budget,


ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-


Mathias D Z O N.-